This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BX
2613
.A72

1817
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
A 460639

Par le P. Arcère

2 fig

Cal
5

Diſperſit ſuperbos mente cordis ſui.

Dieu confond les Projets des Superbes.

Cant. de la S. V. Luc. 1. 51.

etemps decouvre la Verité, laquelle soutenüe par la
rtu, confond et renverse l'Erreur et la Fourberie

MÉMOIRE
SUR
LA NÉCESSITÉ

De diminuer le nombre, & de changer le ſiſtême.

DES

MAISONS RELIGIEUSES.

MDCCLV.

BX
2613
.A72

776609-190

MEMOIRE

Sur la néceſſité de diminuer le nombre, & de changer le ſiſtême des Maiſons Religieuſes.

ON ſe plaint avec raiſon de l'exceſſive multiplicité des Communautés Religieuſes dans le Royaume. Leur nombre eſt tout-à-fait pernicieux à l'Etat, & n'a rien d'avantageux pour la Religion. On comprend aiſément ce que l'Etat y perd, en comparant les frais immenſes qu'il eſt obligé de faire pour leur entretien, au leger profit qu'il en retire. Tous ces Inſtituts divers qui ont introduit parmi nous tant de Maiſons iſolées de la ſociété commune, ſe ſont approprié une partie conſidérable de nos fonds, & nous enlevent journellement une multitude de Sujets. Les biens une fois acquis par les Maiſons Religieuſes ne rentrent plus dans le Commerce ; les Sujets une fois liés par des vœux ſont

morts civilement. Les Maiſons Religieuſes ſemblables à des gouffres où tout ſe précipite, & d'où rien ne ſort, ne ſont dans l'État que pour l'appauvrir & le dépeupler; & le Corps entier de la ſociété eſt dans le cas de fournir inceſſamment de ſa propre ſubſtance, à la conſervation & à l'embonpoint de ces membres paralytiques, qui n'exiſtent que pour ſon épuiſement.

Rien n'eſt plus oppoſé à la bonne œconomie d'un Gouvernement ſage, que de protéger des établiſſemens qui tendent à amortir, ou à tenir percluſe une partie de ſes forces. Il n'y a qu'une néceſſité évidente, ou l'eſpoir d'une grande utilité, qui puiſſe faire tolérance de l'ordre. Il ſeroit abſurde de prétendre que les Maiſons Religieuſes ſont néceſſaires dans un Etat: Où eſt donc leur grande utilité? Eſt-ce parce qu'elles fourniſſent aux familles mal-aiſées le moyen de placer des enfans à peu de frais? C'eſt tout ce qu'on peut dire de plus ſpécieux à leurs avantages, en ne les conſidérant que du côté de l'intérêt politique; mais, combien d'Etats en Europe ſe paſſent de cette reſſource, & trouvent leur compte à s'en paſſer? Cette reſſource, favorable tout au plus aux arrangemens domeſtiques de quel-

ques Particuliers, ne doit point être regardée comme une ressource pour l'Etat; elle le prive au contraire de beaucoup de citoyens dont il auroit pû tirer des services, & qui auroient contribué à étendre les progrès de la population. Dira-t-on que plusieurs Corps Religieux rendent à l'Etat des services réels, en se chargeant de l'éducation de la Jeunesse, du soin des pauvres & des malades? J'en conviens; mais il est à remarquer que de tous les services que certains Religieux nous rendent, il n'en est aucun qui ne puisse nous être rendu par d'autres que par des Religieux. Une pareille utilité peut-elle contrebalancer les raisons décisives qui mettent l'intérêt de l'Etat en opposition avec les Maisons Religieuses. De plus, cette utilité, exagérée tant qu'on voudra, ne parle qu'en faveur du très-petit nombre, & laisse tout le reste sans prétention à aucun ménagement.

Il est donc certain qu'à ne considérer que le bien de l'Etat, l'invention des Couvents, & sur-tout leur multiplicité, ne peut être trop combattue; & qu'un Ministre, vraiment citoyen, ne sçauroit travailler trop efficacement à purger la société de tous ces Corps hétérogènes qui en troublent l'harmonie & en diminuent la force.

Il paroît que cette vérité, dont la découverte eſt ancienne, & que l'eſprit Philoſophique de notre ſiécle a répandue & accréditée plus que jamais, n'eſt point ignorée de ceux qui nous gouvernent. Leurs vues tendent viſiblement à affoiblir de plus en plus la trop grande puiſſance de l'état Monaſtique dans le Royaume. Leurs projets à cet égard ne pouvant s'exécuter que lentement, & avec des précautions infinies. Les Corps Religieux ayant, comme tous les autres Corps, une oppoſition naturelle à leur deſtruction, employeront toujours tout ce que la piété leur donne d'empire ſur les conſciences pour ſe faire des appuis qui les maintiennent, pour s'attirer des proſélytes qui les perpétuent. Il s'agit de procéder à l'extirpation de tous ces Corps abuſifs, par des voies qui tariſſent inſenſiblement à leur égard toutes les ſources de vie.

La Loi qui défend à tous les gens de main-morte de rien acquérir déſormais dans toute l'étendue du Royaume, a été reçue avec un applaudiſſement univerſel. Le Public a vû avec la plus grande joie que nous ſerons déſormais tranquilles poſſeſſeurs de nos fonds, que nous n'aurons plus à craindre les nouvelles inva-

sions de ces Corps avides, qui n'ont cessé jusqu'à présent d'élargir leur terrein dans les villes, d'étendre leurs domaines à la campagne. S'en tenir-là pourtant, ce seroit ne faire les choses qu'à demi. Il ne nous suffit pas d'ôter à l'état Monastique tout espoir d'accroissement, nous lui devons un nouveau trait de justice, c'est de retrancher beaucoup de ses forces exhorbitantes.

On a parlé d'une seconde Loi aussi sage, & plus nécessaire que la première, qui devoit fixer l'entrée en Religion à vingt-quatre ans, & les vœux à vingt-cinq. Le crédit de quelques Moines fort connus par leurs intrigues, a suspendu la promulgation de cette Loi. Il est surprenant qu'un Gouvernement, aussi éclairé & aussi absolu que le nôtre, dans un siécle le moins dévoué au Monachisme qui fût jamais, ait cédé aux représentations intéressées de gens qui n'ont à opposer que leurs besoins, fort peu importans, ou plutôt très-onéreux à la République. Sans doute qu'on reviendra à ce beau dessein qui est sûr de trouver sa justification dans le cœur de tous les honnêtes gens.

Si la Loi est une fois portée, comme tous les bons citoyens le désirent & l'es-

Disperſit ſuperbos mente cordis ſui.

Dieu confond les Projets des Superbes.

Cant. de la S. V. *Luc. 1. 51.*

Le temps decouvre la Verité, laquelle soutenuë par la Vertu, confond et renverse l'Erreur et la Fourberi.

MÉMOIRE

SUR

LA NÉCESSITÉ

De diminuer le nombre, & de changer le ſiſtême.

DES

MAISONS RELIGIEUSES.

MDCCLV.

jougs ; quelques nombreuses que fussent ces Maisons, la prodigieuse édification qui en résulteroit, les tableaux de vertu & de sainteté dont elles fourniroient habituellement le spectacle, rendroient ces Maisons tout-à-fait intéressantes pour la Religion. Et l'Etat, dont la Religion seule peut assurer invariablement les droits, trouveroit son avantage à en protéger l'existence : mais, malheureusement, la condition humaine ne permet pas qu'une ferveur si parfaire puisse devenir jamais une ferveur commune, être long-temps une ferveur constante : & en prenant les Maisons Religieuses dans l'état de relâchement, où elles sont la plûpart, & où elles aboutissent toujours malgré les réformes, on ne les trouve propres qu'à scandaliser le Public & à deshonorer la Religion.

Quel honneur en effet peuvent faire à la Religion ces essains de Moines, qui, obligés par vœu à mener une vie pauvre & mortifiée, ne different des mondains les plus voluptueux & les plus pervers, que par un habit singulier & bisarre ? Ces Moines qui, surchargés de richesses, bravent toutes les idées de bienséance par leurs palais somptueux, leurs vastes appartemens, leurs équipages les-

tés, leurs meubles élégans, leurs tables servies avec délicatesse & profusion : ces Moines qui, conduits au Monastere par la paresse, y vivent entre les bras de l'oisiveté, & y deviennent sujets à tous les vices dont la mollesse est la source ? Combien d'Abbayes en France, où les Etrangers ne sont attirés que par la magnificence du logement & les appas de la bonne chere ? On y va, & on est révolté d'y trouver toutes les délices ; on y demeure, & on est tout étonné de n'y rencontrer que des chasseurs, des joueurs, des bûveurs, & quelquefois pis encore, saintement harnachés d'un ridicule froc ; on en sort, & on n'en rapporte que de l'indignation contre la duperie des Peuples qui ont fondés, & qui entretiennent à si grands frais de riches ménageries pour de pareils animaux.

Quand on supprimeroit tous ces Couvens, qui ne sont fameux que relativement à la vie animale, quel tort feroit-on à la Religion ? Ne seroit-ce pas retrancher autant de scandales qui la deshonorent ?

Quel honneur peuvent faire à la Religion tous ces Moines mendians, que la misere oblige à toutes sortes de bassesses, que l'on voit recourir aux industries les

plus honteuſes, faire trafic de Meſſes & de Sacremens, ſuppoſer des Reliques, des Indulgences, des Images miraculeuſes, extorquer par cette charlatannerie horrible un argent néceſſaire à leur ſubſiſtance? Combien de Couvens où l'on ne vit que de pareilles filouteries; où l'on n'eſtime que la hardieſſe d'un effronté qui demande l'aumône d'un ton dont on leve un impôt, & la ruſe d'un hypocrite qui ſçachant bien faire le gueux, trouve le ſecret de duper bien des riches? Quelle édification peut produire dans le Public un manege ſi bas, des tours de bateleurs ſi groſſiers? Quel bien ne ſeroit-ce pas pour la Religion d'anéantir toutes ces pépinières de Moines malotrus, ſottement condamnés à toutes les peines, & ridiculement expoſés à tous les riſques de la mendicité? Plus des trois quarts des Ordres Religieux ſeroient détruits, ſi on ne conſervoit aucun de ceux qui la deshonorent, ou par leur faſtueuſe opulence, ou par leur craſſeuſe gueuſerie.

Tenons pour certain que la Religion ne perdroit rien, qu'elle gagneroit au contraire conſidérablement au ſyſtême qui réduiroit les Couvens à un très-petit nombre. Il n'y a donc plus de raiſon qui favoriſe leur multiplicité. Le bien de

l'État, l'intérêt de la Religion, concourent au retranchement que je propose. Non-seulement ce retranchement est juste & légitime; mais il est nécessaire & indispensable.

Je vas plus loin, & je dis qu'en supposant que l'on conserve un petit nombre de Maisons Religieuses, il est encore nécessaire de changer l'espéce de profession que l'on y fait, en abolissant l'indissolubilité des vœux, & en n'admettant que des vœux simples, dont le lien puisse se rompre par la seule volonté du Religieux. Pour sentir la nécessité de ce nouveau systême, il faut entrer dans le détail intérieur des Maisons Religieuses, s'instruire à fond de la manière dont on y entre, & de la manière dont on s'y gouverne.

Il a plû aux Moines de qualifier du titre honorable de Vocation, tout penchant qui détermine à embrasser leur état. Il est pourtant certain que les solides vocations à la vie religieuse sont extraordinairement rares; & que si tous ceux qui vivent dans les Cloîtres vouloient avouer de bonne foi le motif qui les y a conduits, à peine, sur cent, en trouverions-nous un qui s'y soit déterminé par des vûes raisonnables.

Un jeune enfant, sans lumiere & sans expérience, est mis au College sous la direction de quelques Religieux, qui sçavent que la chose du monde dont on leur sçaura plus de gré, c'est s'ils attirent des Sujets à l'Ordre les voilà dès-lors tout décidés à mettre tout en œuvre pour faire naître des vocations. Viennent-ils à découvrir dans quelqu'un de leurs Éleves un caractere doux, facile & complaisant, ils s'attachent par des caresses apprêtées à prendre sur lui de l'empire ; dès qu'ils sont assurés de leur ascendant, ils lui proposent de se faire recevoir dans l'Ordre. Ils lui peignent son avenir des couleurs les plus séduisantes, en lui promettant tous les avantages qui peuvent être de son goût : ils lui demandent s'il n'auroit pas quelque envie d'exécuter ce qu'on lui inspire. L'enfant occupé de l'envie de plaire à ses Maîtres, & de la crainte de les désobliger, répond affirmativement, sans en trop prévoir la conséquence. Cette parole extorquée est prise pour un commencement d'attrait. Nos habiles racoleurs cultivent avec soin cette vocation naissante, ils pressent, ils importunent, ils parlent de la volonté de Dieu, & la déclarent suffisamment manifestée. Le pauvre enfant tout étourdi

des aſſauts qu'on lui livre, moitié perſuaſion, moitié complaiſance, ſe laiſſe entraîner ; on l'enferme au plus vîte dans l'étroite clôture d'un Noviciat. Il n'y éprouve d'abord que des ennuis & des regrets. On le fortifie, on l'encourage : mille fois il lui vient dans l'eſprit de tout quitter ; ce ſont de dangereuſes tentations de ſatan, dont on l'exhorte à ſe défendre. A force de le tourner & de le retourner comme une marionnette, on obtient de lui de la conſtance juſqu'au moment fatal, où ſans ſçavoir abſolument ce qu'il fait, il ſigne ſon engagement irrévocable.

Les vœux prononcés ne lui annoncent que l'eſpérance d'une gêne moins étroite, & la jouiſſance de divers petits priviléges propres à flatter ſa puérile ambition. La raiſon vient au bout de quelques années. Avec les yeux de la raiſon il reconnoît ſa duperie ; de-là les dégoûts, les amertumes : le reſte de ſa vie ſe paſſe à pleurer une liberté, dont il n'a bien connu le prix, que lorſqu'à la peſanteur des chaînes qui la lui raviſſent, s'eſt trouvée jointe l'impoſſibilité de les briſer.

Voilà les mieux appellés. Combien qui ne prennent ce parti qu'à contre-cœur & malgré eux ? Ils y ſont pouſſés,

les uns par la violence de leurs parens; qui, surchargés d'une famille nombreuse, n'apperçoivent que ce moyen d'en élaguer les branches superflues; les autres, dans l'ardeur d'un aveugle dépit; ceux-ci, dans l'impossibilité de trouver ailleurs des ressources; ceux-là, à dessein de s'épargner les fatigues & les humiliations d'un travail méchanique. Qu'on parcoure tous les Couvens, dequoi les trouvera-t-on composés? De cadets de familles, nés sans biens, ou de petites gens, ennemis du travail. L'état Religieux n'est à leur égard qu'un pis aller, auquel ils ont recours par des motifs purement humains. Ce n'est point à Dieu qu'ils se sacrifient, c'est de leur misere, ou de leur paresse qu'ils subissent la loi. Quel intérêt peut avoir la Religion à favoriser des vocations dont le principe est si vicieux, à souscrire à des engagemens dont les suites peuvent devenir si funestes?

Si nous pénétrons dans l'intérieur des Maisons Religieuses, & si nous examinons sérieusement la maniere dont on s'y gouverne, nous n'y verrons qu'un despotisme fier & cruel dans ceux qui commandent, un triste & douloureux asservissement dans ceux qui obéissent.

Les Supériorités Monastiques produi-

sent la même espece d'ambition que les honneurs mondains. Le plaisir de n'être point dominé & de dominer les autres, des ressources assurées pour tous les besoins, la jouissance de toutes les commodités, le pouvoir de satisfaire ses goûts & ses aversions ; tel est l'agréable perspective que présente à un Moine l'expectative des Supériorités de son Ordre. Il voit que ceux qui sont en place écument à eux seuls toute la graisse du Couvent, qu'ils ont la meilleure chambre, le meilleur habit, la meilleure portion ; que tout l'argent du Monastère est à leur service, tous les domestiques à leur dévotion ; qu'ils font tout le bien qu'ils veulent à leurs amis, tout le mal qu'il leur plaît à leurs ennemis ; que l'espérance leur attache les uns, & la crainte leur soumet les autres ; qu'ils n'ont à répondre qu'à d'autres Supérieurs, intéressés à maintenir, à étendre les priviléges de la supériorité, aux dépens & par le sacrifice de tous ceux qui obéissent. Faut-il être surpris qu'un pauvre Moine, tristement enfermé dans sa misérable cellule, sente naître dans son cœur l'ambition de s'élever à un rang qui doit changer entièrement sa destinée.

Cette ambition une fois excitée, pro-

duit toutes les intrigues, tous les détours, toutes les ruses; toutes les cabales que l'on remarque dans les Cours les plus tumultueuses. Un Moine qui veut parvenir est dans la nécessité de faire sa cour à ceux qui le gouvernent. Il cherche à gagner leur estime par un air de régularité affectée, à se concilier leur affection par de bas empressemens, à mériter leur confiance par des délations assidues, à écarter les concurrens par toutes espéces d'accusations. Si ce Moine réussit, & qu'il parvienne, dans la nécessité de consolider sa fortune encore chancelante, il est long-temps à ménager les esprits, à se faire des créatures, à employer sourdement tous les artifices capables de grossir son parti, jusqu'à ce qu'il devienne tout-à-fait dominant. Alors il leve le masque, il ne connoît plus ni réserve, ni modération; il faut que tout céde à ses goûts & à ses fantaisies; toutes ses faveurs sont pour ses complaisans; il ne lui reste que de la dureté pour ceux qui lui refusent leur adulation; le mérite des Sujets n'entre pour rien dans la distribution de ses châtimens & de ses récompenses: être de son parti, ou n'en être pas, voilà ce qui décide uniquement. En un mot, c'est un petit Souverain qui a le ton haut,

la démarche fastueuse, le propos absolu ; le procédé méprisant ; un vrai tyran qui ne voit dans ses Religieux que ses esclaves, & qui ne se propose en eux, que de fournir à son orgueil des jouets ou des victimes.

Voilà quels sont les Supérieurs dans presque tous les Couvens ; gens élevés au-dessus des autres, non par la supériorité du mérite, mais par une supériorité d'intrigue, de souplesse, d'artifice ; l'autorité qu'ils ont en main n'est que l'instrument de leurs passions, le ministre de leurs intérêts, la sauve-garde de leurs irrégularités.

Les inférieurs de leur côté voyant que peu importe à leur tranquillité de servir Dieu avec exactitude, s'ils n'ont le bonheur de plaire à celui qui se vante de tenir sa place, perdent tout esprit de solide piété pour se livrer à l'indécente occupation de gagner les bonnes graces du Maître ; leur émulation découragée par l'indifférence, & souvent même par le mépris dont on paye leur ardeur pour le bien, tout se borne de leur part à chercher leur bien-être dans l'amitié du Supérieur, que les uns s'efforcent de ravir aux autres pour se l'acquérir exclusivement. De-là les espionages pour se surprendre

en faute, les fourberies, les trahisons pour se supplanter; de-là les rivalités qui divisent, les animosités qui aigrissent, les haines qui fermentent, les vengeances, les fureurs qui éclatent, selon que les caractères sont plus ou moins ardens, l'éducation plus ou moins brute, les mœurs plus ou moins féroces.

S'il y en a qui ayent assez, ou de vertu, ou de force d'esprit, pour renoncer à cet indigne manége, ils sont nécessairement les victimes de leur droiture, par la facilité qu'ils laissent aux délateurs de les desservir, & par le plaisir que prend le Supérieur à humilier cette odieuse sagesse qui refuse de fléchir le genou devant l'idole. Cet esprit de tracasserie régne dans tous les Couvens, plus ou moins: dans quelques-uns il est porté aux excès les plus scandaleux, & on ne songe pas même à user d'aucun déguisement qui en découvre l'indécence. Ceux où l'on est plus attentifs à voiler aux yeux du dehors les troubles du dedans, ne sont pas les moins exposés à ces agitations intestines. Pour peu qu'on en sonde le mystère, on voit que sous les dehors d'une fausse paix régne une guerre sourde, qui a tous les inconvéniens, & plus d'amertumes encore qu'une guerre d'éclat.

Dans la plûpart des Couvens la chose que l'on connoît le moins, c'est la probité. Le mensonge, la fraude, la duplicité y jouent le rôle principal ; & un honnête homme sans ruse, y est aussi peu en sûreté qu'au milieu d'un bois. On y parle que de charité, & on n'y a pas même d'humanité les uns envers les autres. On y vit sous le même toit, pour se rendre mutuellement malheureux, ou par les noirceurs que l'on se fait, ou par les faux-semblans d'amitié dont on se leurre. On y voit beaucoup de démonstrations & de grimaces, beaucoup d'hypocrisie & d'illusion. La dévotion n'y est qu'un manteau honorable qui couvre toutes sortes de perfidies, & qui en assure l'impunité.

La chose au reste est si évidente, que de-là est venue l'opinion horrible que l'on a dans le monde des Moines & de la Moinerie ; desorte que l'épitete de Moine équivaut à celle de malhonnête homme, & que, qui dit Moinerie, dit essentiellement un tour de fripon. Or je demande, s'il est fort honorable à la Religion de favoriser des établissemens dans la plûpart desquels, au lieu de vivre en Chrétiens, on ne vit pas même en hommes ? Je demande, s'il ne seroit pas

avantageux à la Religion de réformer une Institution qui, à la façon dont on en use, n'introduisant dans les Cloîtres que l'indigne jeu des passions, & un odieux commerce d'iniquité, y rend le salut des ames plus difficile, & leur damnation plus inévitable souvent que dans le monde même.

Pour remédier à tous ces abus, il ne suffit pas de retarder la profession jusqu'à un âge mûr; il faut changer le systême de l'état Religieux, en substituant partout à l'indissolubilité des vœux solemnels, le nœud fragile des vœux simples, dont la dispense puisse être accordée dans tous les temps à ceux qui la demanderont: alors les Sujets n'étant point liés irrévocablement à l'Ordre, il en résultera une domination plus douce, une obéissance plus volontaire; les rigueurs & les écueils de la contrainte disparoîtront.

Il ne faut pas douter que si dans tous les Corps Religieux chaque Sujet conservoit le pouvoir & la facilité de briser ses liens, les Supérieurs ne fussent bien plus attentifs qu'ils ne sont à ne pas les mécontenter. La crainte de les perdre leur inspireroit toute la circonspection, tous les ménagemens nécessaires; ils n'auroient garde de les irriter par des mépris insultans, ou par une rigueur inflexible.

Ils leur persuaderoient le devoir avec douceur, sans l'exiger avec empire; ils reprendroient leurs fautes avec modération, sans les punir avec dureté. Ils auroient pour leurs foiblesses des condescendances, pour leurs services des égards. Ils seroient forcés d'aller bride en main pour ne jamais pousser les choses jusqu'à un dégré de chagrin, capable d'enlever à l'Ordre des Sujets nécessaires. Il n'y auroit que le cas d'indocilité supérieure à tous les ménagemens de charité, qui demandant une animadversion plus forte, les autoriseroit à exercer une Justice sévère en les expulsant de l'Ordre; punition plus raisonnable & plus efficace, que les disciplines & les prisons.

Les inférieurs interressés par la bonté du traitement, iroient à leur devoir avec moins de répugnance, serviroient l'Ordre avec plus d'affection, pratiqueroient des vertus moins suspectes d'hypocrisie, trouveroient dans la facilité du changement dequoi justifier leur vocation, & faire estimer leur persévérance : il en résulteroit plus de franchise dans leurs procédés, moins de servitude dans leurs actions, plus de douceur & de sincérité dans leur union; en un mot, les Supérieurs seroient plus doux, plus pères

qu'ils ne font, & les Particuliers mieux traités deviendroient eux-mêmes beaucoup plus traitables.

Dira-t-on que l'indissolubilité est essentielle aux vœux de Religion ? Mais sur quoi cette maxime peut-elle être fondée ? Nous ne voyons rien dans l'Ecriture qui donne lieu à cette étrange opinion, la raison lui est ouvertement contraire ; elle convient qu'il seroit beaucoup mieux de persévérer toujours dans la route de perfection qu'on s'est volontairement frayée : mais y enchaîner sans retour une volonté aussi mobile que la nôtre, c'est ce que la raison n'avouera jamais comme une nécessité résultante de la nature de l'engagement. La raison nous persuade que Dieu ne sçauroit agréer un sacrifice qui n'est pas l'ouvrage du cœur, ou qui a cessé de l'être. La raison nous dicte que rendre extérieurement irrévocable un engagement, qui tous les jours est intérieurement retracté par le repentir, c'est forcer inhumainement la liberté de l'homme. Il ne faut qu'un moment de ferveur pour vouer à Dieu les choses les plus difficiles ; mais si cette ferveur est passagere, quelle nécessité que le vœu soit constant ? pourquoi l'effet auroit-il une propriété qui ne se rencontre point dans sa cause ?

Dira-t-on que je m'éleve contre un usage ancien, & universellement approuvé dans l'Eglise ? Je sçai que l'indissolubilité des vœux de Religion, est un point de Discipline autorisé par le Concile de Trente, & par un très-grand nombre de Bulles des Papes, qui lui ont donné en faveur des divers Corps Religieux l'approbation la plus solemnelle : mais il n'en est pas de la Discipline de l'Eglise comme de la Foi ; celle-ci est invariable ; celle-là peut varier, & a varié plusieurs fois. La Foi est toujours également pure, la Discipline n'est pas toujours également parfaite. Quoiqu'il en soit, l'Eglise qui a approuvé la Discipline dont nous parlons, pour des motifs qui la lui ont rendu précieuse, peut la détruire ou la réformer, à raison des abus évidens auxquels elle donne lieu. Il semble que depuis long-temps on a senti dans l'Eglise des inconvéniens de cette Discipline. Le premier qui ait donné atteinte, fut le Fondateur des Jésuites, en établissant des vœux simples, & sujets à dispense jusqu'à l'âge de trente-trois ans, où il a fixé la profession des vœux solemnels & indissolubles. Ceux qui sont venus après lui, ont plus fait encore, en établissant des Congrégations où l'on observe tou-

tes les bienſéances de la régularité ſans faire jamais de vœux ſolemnels ; pourquoi ne pourroit-on pas étendre à tous les Ordres Religieux cette Diſcipline, qui n'eſt propre que de quelques-uns ?

Dira-t-on que ſi l'on accordoit aux Religieux profès la liberté du changement, il n'en reſteroit preſque point dans les Monaſteres ? Cet inconvénient n'en eſt pas un. Qu'en arriveroit-il ? Nous n'aurions plus ce nombre innombrable de Religieux involontaires ; l'Etat ſeroit déchargés de beaucoup de Couvens inutiles & onéreux ; la Religion ſeroit purgée des ſcandales que donnent les mauvais Moines. Cette objection au reſte prouve qu'on eſt bien convaincu que la plûpart des Religieux le ſont malgré eux. Or y a-t-il quelque motif raiſonnable qui puiſſe autoriſer une Inſtitution qui ne ſe ſoutient que par la violence ? Et n'eſt-ce pas une barbarie de forcer les gens à être ce qu'ils ne veulent pas ?

Dira-t-on enfin que ſans l'indiſſolubilité des vœux, les Corps Religieux ſeroient totalement bouleverſés, qu'il n'y auroit plus ni autorité, ni ſubordination ? La choſe eſt abſolument fauſſe. Nous voyons par expérience beaucoup de Communautés, où l'ordre régne ſans le ſecours

des vœux ſolemnels ; l'autorité y eſt reſpectée, la ſubordination y eſt connue, quoique tous les Sujets puiſſent à chaque inſtant demander leur congé, ou le prendre.

Il eſt certain que ceux qui ont inſtitué les vœux ſolemnels, ont moins eu en vûe le bien ſolide des Religieux que ce frivole intérêt de l'Ordre, qui conſiſte à s'aſſurer des Sujets, & à pouvoir les dominer comme on veut. Mais cet avantage, ſi c'en eſt un, doit-il faire fermer les yeux ſur les ſuites déplorables qu'il entraîne : qu'eſt-ce qu'un Religieux accablé ſous le poids de ſes fers, qu'il ne peut ni porter, ni briſer ? Eſt-il une ſituation plus malheureuſe & plus cruelle ? Combien de Religieux, à la honte de l'humanité, que la contrainte d'un joug pareil a réduits à perdre la raiſon, ou a attenter à leur propre vie ? Combien, que la même cauſe rend vagabonds & errans dans l'Univers ? Et ce qui eſt pis encore : combien, qui pour s'affranchir de la gêne du Couvent, vont à Genéve ou en Hollande abjurer leur Religion, trouvant dans la ſeule indiſſolubilité de leurs vœux le principe de leur apoſtaſie ? Que l'on préviendroit de déſordres, ſi l'on aboliſſoit en ce genre tous les engagemens ſans

retour. L'Eglise le peut. Les Princes, par l'amour & la protection qu'ils doivent à leurs Sujets, sont autorisés à poursuivre & à procurer efficacement cette réformation. Ils n'ont qu'à demander au Saint Siége de réduire tout à des vœux simples; & pour obvier aux lenteurs inséparables d'une pareille négociation, ils n'ont qu'à publier un Édit par lequel, il soit défendu à tous leurs Sujets dans toute l'étendue de leurs États, de prononcer ou de recevoir des vœux solemnels, sous telle peine qu'il appartiendra.

Les Princes ne feront rien en cela qu'ils n'ayent droit de faire. C'est à eux uniquement qu'il appartient, de régler & déterminer l'état civil de leurs Sujets; & comme on ne peut point s'engager dans une Maison Religieuse sans leur permission, il dépend d'eux de fixer la nature de l'engagement, & d'y mettre telles conditions qu'il leur plaît.

FIN.